

[réforme du lycée] ce que veut le Sgen-CFDT

un lycée en cycle terminal modulaire, polyvalent et diversifié

Le Sgen-CFDT réclame depuis 1989, une transformation du lycée en cycle terminal modulaire, polyvalent et diversifié.

C'est dans cet esprit que le Sgen-CFDT a pesé pour une vraie réforme, dès la rédaction des « points de convergences » (signés en juin 2008 par huit organisations syndicales). C'est dans cet esprit qu'il poursuit ses propositions auprès de la « mission lycée » confiée à Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, sans préjuger de ce que retiendra le ministre fin octobre. S'ouvrira alors une troisième phase de discussion.

L'architecture à laquelle travaille actuellement Jean-Paul de Gaudemar. rencontre les préoccupations du Sgen-CFDT.

Cinq grands principes y prédominent :

- **organisation des enseignements en trois blocs**, un bloc d'enseignements généraux, un bloc d'enseignements complémentaires ouverts sur l'exploration en seconde et la spécialisation en cycle terminal, un bloc d'accompagnement de l'élève ;
- **une vraie seconde de détermination** reposant sur le choix d'enseignements d'exploration ;
- **un cycle terminal bien distinct** permettant une spécialisation par des parcours guidés ;
- **des parcours d'élèves** construits au sein de 4 grandes familles : sciences, sciences de la société, technologies, humanités et arts ;
- **des modules semestriels** conçus comme unités d'enseignement représentant un volume d'une cinquantaine d'heures.

Le Lycée, tel qu'il se dessine et si la démarche initiée se confirme, sera une chance à saisir. Il faut répondre aux inquiétudes légitimes, dépasser les réticences excessives et combattre les œillères comptables pour que le changement soit possible.

Pour le Sgen-CFDT, il est temps d'entrer dans le vif du sujet, de définir les objectifs de connaissances et de compétences des modules comme leur mode d'évaluation, de mesurer les conséquences de l'évolution des enseignements sur le service des personnels, de travailler au rôle et à l'organisation des établissements.

En pleine cohérence avec sa volonté de transformation de l'École et avec sa signature pour l'entrée dans les discussions, le Sgen-CFDT continuera à peser pour obtenir une réforme du lycée qui permette une amélioration des conditions de travail des personnels : moins d'heures en face à face traditionnel, plus d'accompagnement des élèves et un travail en équipe facilité.

Il est essentiel aussi de distinguer le calendrier de définition de la réforme de celui de sa mise en œuvre. Une mise en place progressive est nécessaire pour donner aux personnels et aux établissements le temps et les moyens de sa réalisation.

Le cadre retenu par le ministre Xavier Darcos sera déterminant. Le Sgen-CFDT appréciera la réforme proposée au regard de deux objectifs fondamentaux : l'amélioration de la réussite des élèves et celle des conditions de travail et de rémunération des personnels.

Sgen
Cfdt
des choix, des actes

[réforme du lycée] modules et parcours

Organisation des enseignements

Dans la réflexion encore en cours, la mission lycée a avancé quelques pistes. En seconde elle propose 11 modules pour les enseignements généraux (bloc 1), 4 modules d'exploration ou d'approfondissement (bloc 2) et 3 modules d'accompagnement. Pour le cycle terminal considéré comme un cycle de 4 semestres, elle propose 16 modules d'enseignements généraux et 16 modules de spécialisation ou plutôt de coloration du parcours et 4 modules d'accompagnement.

modularisation

La mission lycée propose d'organiser les enseignements en modules semestriels d'une cinquantaine d'heures.

Pour en finir avec le redoublement, générateur de démobilitation et accélérateur d'échec, il faut rompre avec le triptyque, un an, une classe, une série. Chaque élève doit pouvoir progresser à des rythmes différents suivant les matières étudiées. Les modules permettent cette variation de rythmes des élèves.

Ils peuvent aussi prendre en compte la nécessaire diversification des parcours. C'est pourquoi, le Sgen-CFDT est favorable à un système modulaire pour l'ensemble des enseignements.

Mais il faudra donner à ces modules des objectifs (compétences et connaissances) précis.

Ces modules doivent être validés séparément les uns des autres en fin de semestre.

Pour garantir une égalité de traitement sur le territoire, la validation ne doit pas se faire en contrôle continu, mais en contrôle en cours de formation (CCF) et sous des formes adaptées à chaque module (épreuve terminale, dossier, rapport...). Le projet de réforme devra tenir compte des conséquences sur le temps de travail des enseignants et l'organisation des établissements.

L'organisation en module nécessitera pour le moins des heures de concertation dans le service des personnels.

Dans ses premières explorations, la mission lycée, n'envisage que l'horaire élève (9 modules par semestre). Il est évident pour le Sgen-CFDT que cela ne préjuge en rien de l'horaire enseignant.

des parcours construits

La mission lycée propose d'organiser les modules du bloc 2 dans 4 familles : humanités et arts, sciences, sciences de la société, technologies. Pour le cycle terminal, les élèves doivent choisir 16 modules.

Tout le monde s'accorde à dire que dans le système des séries et des voies d'aujourd'hui, il est difficile d'éviter une hiérarchisation et, pire, la mise en avant d'une seule série d'élite, difficile aussi d'éviter la concurrence entre ces différentes filières.

Au delà d'un tronc commun qui doit assurer les compétences et la culture générale nécessaire dans l'enseignement supérieur, les lycéens doivent pouvoir explorer les différents

champs d'étude ou approfondir ceux qui correspondent à leurs goûts.

Seul un système avec des modules semestriels permet cette construction progressive d'un profil, cette esquisse du parcours futur dans l'enseignement supérieur.

Au lycée, l'autonomie est encore un apprentissage, il faut donc accompagner l'élève dans ses choix, et c'est l'objectif du bloc 3. Mais l'on peut aussi concevoir un système de tutorat ou d'enseignant référent comme cela est prévu à l'université.

Cet apprentissage peut aussi se faire dans les modules des blocs 1 et 2, en variant les modes de travail et surtout d'évaluation. Le « *travailler autrement* » ne doit pas être réservé aux modules du bloc 3.

[réforme du lycée]

3 blocs d'enseignement

BLOC 1

Le bloc 1 correspond aux enseignements généraux; Ces derniers pourraient être différents en cycle terminal suivant les parcours des élèves. Les premiers échanges ont montré que Jean-Paul de Gaudemar voyait ce bloc comme celui des langages (français, mathématiques, langues vivantes...) et de la culture citoyenne (EPS, sciences expérimentales, sciences de la société, philosophie...).

Le Sgen-CFDT souhaite que ce bloc 1 soit défini comme un tronc commun intégrant les connaissances et compétences des quatre familles, en particulier les sciences et la technologie. Il demande que la séparation ne se fasse pas en termes de disciplines du bloc 1 et disciplines du bloc 2. Ce qui suppose un travail sur les champs d'étude et la construction de modules pluri-disciplinaires.

BLOC 2

Les modules du bloc 2 seraient répartis suivant 4 familles (humanités et arts, sciences de la société, sciences, technologies). Pour éviter de reconstituer des filières, il est indispensable que l'offre de modules soit suffisamment variée et que les élèves soient conduits, y compris au cycle terminal, à explorer plusieurs familles. En particulier, il doit y avoir parmi les enseignements technologiques, des modules accessibles à tous les élèves.

C'est dans ce bloc 2, qui donnera la couleur du parcours de l'élève, que compétences et connaissances pourront être réellement approfondies. Chaque discipline du secondaire doit maintenant préciser quelles sont les compétences et les connaissances qui relèvent d'un tronc commun (bloc 1) et celles qui relèvent de l'exploration en seconde, de la spécialisation ou de l'approfondissement au cycle terminal (bloc 2).

BLOC 3

Selon le recteur de Gaudemar ce bloc 3 d'accompagnement relève de l'autonomie des établissements dans le cadre d'un cahier des charges national sur le champ des 972 heures.

Mais le fait de le fondre dans les 972 heures globales et de le réduire à 3 modules en seconde et 4 pour le cycle terminal ne peut répondre ni à l'ambition de la mission lycée d'y faire figurer de la pluridisciplinarité, de l'orientation, de l'autonomie de l'élève, ni aux souhaits du Sgen-CFDT qui veut aussi y voir des modules de remise à niveau en seconde ou de rattrapage en cycle terminal.

C'est pourquoi, pour le Sgen-CFDT, une partie du gain en heures de cours doit être réaffectée au volume horaire global et en particulier à ce bloc.

Les modules de remise à niveau ne peuvent figurer en parallèle des modules d'approfondissement prévus dans le groupe 2. C'est pourquoi nous proposons de les affecter au bloc 3.

Par ailleurs, le service des enseignants doit pouvoir intégrer les heures qui sont dévolues à ce bloc d'accompagnement.

[réforme du lycée et métier enseignant]

les formations technologiques dans la réforme ?

Oui, assurément, cela figure dans les « *points de convergence* ». L'existence d'une famille technologie dans le bloc 2 garantit la pérennité des

formations technologiques dans des parcours de réussite. La technologie pourrait même être intégrée dans un parcours à dominante scientifique.

métier enseignant

Pour le Sgen-CFDT, il est temps d'entrer dans le vif du sujet, de définir les objectifs de connaissances et de compétences des modules comme leur mode d'évaluation, de mesurer les conséquences de l'évolution des enseignements sur le service et les conditions de travail des personnels.

Beaucoup de modules demanderont pour être pédagogiquement efficaces, des heures en groupe réduit. Par ailleurs, les modules du groupe 3 devront être en grande partie encadrés par des enseignants et cela non pas en heures supplémentaires, mais dans le temps de service. Plus que jamais, le Sgen-CFDT demande une redéfinition de ce service, intégrant toutes les tâches.

autonomie et organisation de l'établissement

Les temps de travail personnel de l'élève à l'intérieur du lycée, comme les temps d'accompagnement exigent des locaux adaptés, ce qui suppose d'associer les régions à la réflexion. L'évolution des enseignements n'est pas sans conséquences sur l'organisation des établissements. Il est indispensable que cette construc-

tion des parcours soit prise en charge collectivement, en particulier au travers du conseil pédagogique.

Enfin, pour que l'offre soit suffisante, notamment pour les enseignements technologiques, les établissements seront conduits à travailler en bassins de formation.

calendrier

Le Sgen-CFDT a écrit avec les autres organisations signataires des points de convergence, une lettre au ministre pour que le calendrier de la réforme soit revu.

Mais, pour le Sgen-CFDT, il faut clairement distinguer le temps d'élaboration de la réforme (la concertation est en cours) du temps de la mise en œuvre. Au-delà de l'organisation des

emplois du temps, l'adaptation des enseignements au système modulaire, ne peut s'improviser. Pour autant, il est essentiel que, par exemple, la modularisation soit effective en même temps pour les trois blocs pour que la réforme aille au bout. Le Sgen-CFDT demande que des moyens conséquents soient accordés pour l'année 2009/2010 consacrée à la réflexion dans les établissements.

métier enseignant, changeons de siècle !

www.sgen-cfdt.org

